

PUBLIC CONCERNE :

L'inscription d'une personne implique que l'entreprise ait analysé et validé les besoins du bénéficiaire

Ce module est destiné à toute personne étant amenée à utiliser un engin de chantier.

L'entreprise s'est assurée que le bénéficiaire réponde aux critères suivants :

- Avoir la connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension de la notice de la machine
- Bénéficier d'une aptitude médicale
- Être titulaire de l'AIPR opérateur (recommandé)

PREREQUIS :

L'entreprise s'est assurée que le bénéficiaire réponde au(x) prérequis suivant(s) :

- Être majeur

PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP :

Toute personne inscrite faisant l'objet d'un handicap sur le bulletin d'inscription bénéficiera d'un entretien téléphonique, avant la formation, pour valider la faisabilité de son accueil ou l'aménagement à prévoir au vu du handicap déclaré.

DUREE ET PLACES DISPONIBLES :

Nombre de jour et d'heures : à définir selon les catégories

Horaires : 8h30 – 12h30 / 13h30 -16h30

8 personnes maximum

PROFIL DE L'INTERVENANT :

Formateur salarié A3 Formation-Sécurité ou formateur indépendant référencé dans notre système qualité (expertises pédagogique et technique).

MOYENS ET METHODES PEDAGOGIQUES :

- Salle de formation adaptée.
- Exposé didactique, démonstrations.
- Exploitation individuelle et démonstration de chacun.
- Remise d'un fascicule à chaque stagiaire.

TARIF - LIEU DE STAGE – DELAI D' ACCES :

Tarif Inter-entreprises : nous consulter

Tarif Intra entreprise : nous consulter

Lieu en Inter-entreprises : Corbeil Essonnes

Dates : cf planning de nos stages Inter à Lisses

Délai d'accès : 10 jours avant le début de formation (demande urgente : nous contacter)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Les participants doivent apporter leurs propres équipements de protection individuelle (cf document en annexe)

CONDITIONS DE REUSSITE :

Le programme, la convocation, le plan d'accès et le règlement intérieur devront être remis au stagiaire avant la formation et devront être lus par l'intéressé.

Le stagiaire s'engage à participer à la totalité de la formation de manière active et constructive.

Le dirigeant d'entreprise s'engage à assurer le suivi et la mise en œuvre des acquis de la formation auprès de son collaborateur après la formation.

Votre contact :

Tel : 01 80 85 65 05

info.a3formationsecu@gmail.com

Objectifs :

A l'issue de cette formation, les participants devront :

- connaître la recommandation R482, les devoirs et responsabilités des conducteurs d'engins de chantier,
- être capable d'effectuer les vérifications avant l'utilisation et les opérations d'entretien de premier niveau, du ou des engins concernés
- maîtriser la conduite en sécurité, du ou des engins de chantier concernés,
- pouvoir rendre compte des anomalies et des difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions,
- obtenir son CACES®, dans la ou les catégories concernées.

Contenu du stage :

Ouverture de stage, prise de contact avec les stagiaires, présentations.

Formation théorique : 1 jour

- règlement et textes de la recommandation r482
- les accidents du travail et risques divers, les acteurs de la prévention
- classification des engins de chantier avec les obligations réglementaires
- technologie des différents organes de sécurité
- prise de poste et vérifications journalière
- règles et consignes de conduite en sécurité, stabilité des engins de chantier
- travaux de terrassement, levage de charges , levage et transport de personnes
- gestes de commandement, signalisation (balisage) sur chantier et sur voie publique, fin de poste

Formation pratique: 1 jour

- la prise de poste et les vérifications journalières
- examen d'adéquation avec le travail effectué (matériel et environnement)
- circulation sur différents types de parcours (espace large ou encombré)
- montée et descente sur porte engin*
- prise et dépose de charges au sol et en hauteur
- chargement et déchargement d'un véhicule latéralement
- terrassement**
- respect des consignes pour une conduite en sécurité, fin de poste

Modalités d'évaluation de la formation et validations des acquis :

- Test CACES® comprenant un examen théorique et un examen pratique (**Notre partenaire testeur certifié est AMG Formation (certificat INRS N° D-613-01) 1 journée**)
- Contrôle continu pour la partie pratique
- Suivi des objectifs de la formation et de la compréhension des stagiaires par le formateur.
- Evaluation à chaud de la satisfaction des stagiaires.
- Une attestation de fin de formation sera remise au participant précisant s'il a acquis ou non les compétences visées.
- Une feuille d'émargement ainsi qu'une attestation de présence et de réalisation seront délivrées à l'employeur.
- **Un CACES® (Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité)** sera délivré par l'organisme testeur au stagiaire qui aura participé à l'ensemble de la formation et **satisfait aux tests** théoriques et pratiques.